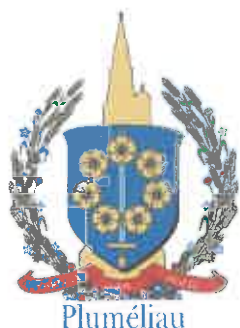


Vendredi 2 mai 2014



' INFOS N° 4



Le bulletin d'information hebdomadaire est un outil de communication qui vous est destiné, aussi si vous souhaitez faire paraître une information, annoncer un évènement sur la commune ou les communes du canton, vous pouvez envoyer un courriel à mairie-de-plumelieu@wanadoo.fr
Le bulletin d'information est désormais disponible tous les jeudis soirs uniquement en Mairie, dans les boulangeries et supermarchés de Pluméliau.

Publication, mise en page et impression : Commission cadre de vie

INFOS MAIRIE

DECHETERIE

Il est interdit de brûler des déchets verts comme la tonte des pelouses ou la taille des haies et d'arbustes à l'air libre. Ces feux pas toujours maîtrisés contribuent à polluer l'air. Seuls les déchets issus d'une coupe de bois peuvent être brûlés sur place. Il existe des solutions pour valoriser vos déchets : le compostage domestique ou la collecte en déchèterie.

Déchèterie de **PLUMELIAU** : **02 97 51 98 35**

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, samedi : 9 h 00 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 00

Jeudi et vendredi : 13 h 45 - 17 h 00

Fermé le mardi

Que pouvez vous déposer en déchèterie ?

Les encombrants, les gravats (sans plâtre), les déchets verts, la ferraille, le bois, le carton (plié, sans plastique, ni polystyrène), les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), les piles, les lampes (basse-consommation, led, néons, attention il ne faut pas les casser lors du dépôt en déchèterie), les DASRI (déchets d'activité de soins à risques infectieux), les peintures, silicone, radiographies, produits phytosanitaires non professionnels), les cartouches à jet d'encre et laser (carton en déchèterie et à la maison du développement économique à Baud), les batteries....

[Un conteneur maritime a été installé pour collecter les objets en état \(vaisselle, meubles, livres...\)](#). Ceux-ci seront transférés à la recyclerie intercommunautaire « Le Grenier » située à Locminé zone de Kerjean.

PROLONGATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) jusqu'en septembre 2014

Faites des économies en réalisant des travaux

Les dossiers doivent être déposés impérativement avant juillet. BAUD Communauté soutient financièrement et techniquement les propriétaires selon 4 critères (les travaux liés aux économies d'énergie, l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement, la lutte contre l'habitat indigne et la production de logements locatifs à loyers maîtrisés).

Pour tous renseignements, permanence à la mairie de Pluméliau le 1^{er} mardi du mois de 14h à 15h, au siège de BAUD Communauté Chemin de Kermarec à BAUD les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 10h à 12h ou accueil téléphonique à VANNES au 02.97.40.96.96 tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Protection de cultures de maïs, pois et choux

Les agriculteurs intéressés doivent faire une demande d'autorisation de "destruction à tir d'oiseaux classés nuisibles pour les cultures de pois et choux". L'arrêté pour la destruction de pies et corneilles au fusil et celui pour le tir aux pigeons sur les cultures concernées est à la disposition des chasseurs chez leur président (Georges LE HIR 02.97.51.93.13)

Bientôt 16 ans ? Pensez au RECENSEMENT à la mairie

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant. L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

A L'ECOUTE DES ASSOCIATIONS

Cérémonie de commémoration du 8 mai

10h45 rassemblement devant la Mairie - 11h messe du souvenir - 11h30 cérémonie de commémoration avec dépôt de gerbe au monument aux morts et à la stèle de la résistance - 12h vin d'honneur offert par la municipalité servi à la salle « Droséra »

Concert gratuit (un couple de sonneurs et un duo accordéon diatonique et hautbois traditionnel catalan) dans la chapelle de la Ferrière **le jeudi 8 mai à 21 heures** (contact : l'association EN ARWEN)

ANIMATIONS CULTURELLES

Atelier théâtre pour débutants, 1 heure à 1h30 par semaine: initiation au théâtre, écriture réalisation d'une pièce. Groupe de 8 enfants de 7 à 10 ans.

Représentation le mercredi 04 juin à 18h30

Atelier théâtre pour confirmés, 1h30 à 2h00 par semaine : écriture et réalisation d'une pièce. Groupe de 8 enfants de 9 à 11 ans.

Représentation le mercredi 2 juillet à 18h30

Atelier « loisirs pour tous » au Foyer de la Villeneuve, 1 heure : initiation au théâtre, jeux de dextérité (Molky, fléchettes, golf...), jeux de réflexion.... Groupe de 5-6 adultes résidents du Foyer de Vie de la Villeneuve.

VIE PAROISSIALE

Dimanche 4 mai: messe à 11 heures

INFORMATIONS COMMERCIALES

Marché le mardi matin place Jean Le Bec

La crêperie « LE CHALET » 3 promenade des estivants à Saint Nicolas des Eaux tél 02.97.51.88.87 est ouverte tous les jours pendant les vacances scolaires sauf le lundi

PETITES ANNONCES

PERDU

Un chat blanc male aux yeux vairons (un bleu et un vert) tatouage GJG562 le 24 avril à côté de l'école St Méliau (tél : 06.45.03.94.58).

LOCATION

Au bourg : 2 pavillons T4 impasse Louis Marie Bellec 550€ (renseignements en Mairie)

A Kéaron : une maison T3 (tél : 06.68.30.06.61)

A Kérimelin : une longère F5 (tél : 02.96.24.68.36)